

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025 – 025	PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ UNIFIÉ
---------------------	---------------------	--

Session du :	1er trimestre 2025
Séance du :	24 mars 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le **24 mars**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le **11 mars 2025**, s’est réuni en session ordinaire à la salle d’animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Philippe LANGANNÉ

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO		X	Isabelle RAVIER
Ludovic MONDONGO		X		Jérôme CHAMOSSET	X		
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Carole BERNIGAUD	X			Grégoire BALLANSAT		X	Éric FRULLINO
Éric FRULLINO	X			Luc DUBOIS	X		
Yolande BAUDIN	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Philippe LANGANNE	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Gérard FLUTTAZ	X			Séverine CARTIER	X		
Jean-Claude PERCEVAL		X		Corinne BRUCHE	X		
Christine PEPIN	X			David DEVULDER		X	Séverine Cartier
Alain GIMENEZ	X			Marina RABATEL	X		
Roger DALLEVET	X			Fabien MONTAGNON	X		
Pierre AGERON	X						

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L.1311-13,

VU le code de l’éducation, notamment les articles L.312-13-1, L.411-4 et D.312-40

VU le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.721-1 et R.741-1

VU la circulaire interministérielle du 8 juin 2023 relative au plan particulier de mise en sûreté,

ENTENDU l’exposé de Mme l’Adjointe déléguée à l’enfance et à la jeunesse,

Le plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S) est un document opérationnel qui permet d’assurer la sécurité des personnes présentes dans les écoles dès lors que survient un événement majeur et en attendant l’arrivée des secours. Les deux plans qui existaient, par le passé, relatifs aux risques majeurs, d’une part, et à l’attentat-intrusion, d’autre part ont été réunis, faisant du P.P.M.S un document unique.

Délibération exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	28 mars 2025
De sa mise en ligne le :	28 mars 2025



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025 – 025	PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ UNIFIÉ
---------------------	---------------------	--

La direction des services départementaux de l'éducation nationale identifie en lien avec les collectivités territoriales, les risques auxquels sont exposés les écoles.

Le P.P.M.S est élaboré en lien avec le directeur d'école ainsi que le maire des communes d'implantation.

Le document du P.P.M.S de l'école du Chef- lieu, élaboré en collaboration avec la directrice et la commune de Sillingy, définit l'ensemble des conduites à tenir selon les différents risques et les locaux et répertorie les personnes à contacter en cas de problème

➤ **IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE :**

- **APPROUVER** le plan particulier de mise en sureté de l'école du Chef-Lieu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	26	0		0	

APPROUVER le plan particulier de mise en sureté de l'école du Chef-Lieu.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Yvan SONNERAT



Le Secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ

Délibération exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	28 mars 2025
De sa mise en ligne le :	28 mars 2025